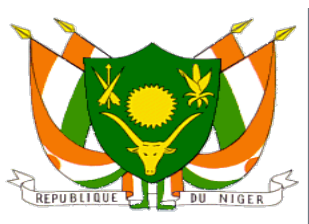

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DES FINANCES



CELLULE NATIONALE DETRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES

RAPPORT D'ACTIVITES DU DEUXIEME TRIMESTRE 2023

JUILLET 2023

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
I. ACTIVITES PRINCIPALES.....	4
<i>I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes.....</i>	<i>6</i>
II. ACTIVITES DE COOPERATION.....	7
<i>II.1 Coopération internationale.....</i>	<i>7</i>
<i>II.2 Coopération régionale.....</i>	<i>7</i>
<i>II.3 Coopération nationale.....</i>	<i>9</i>
III. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	10
<i>III.1 Renforcement des capacités du personnel de la CENTIF.....</i>	<i>10</i>
<i>III.2 Renforcement des capacités des autres acteurs nationaux.....</i>	<i>11</i>
IV. TRAVAUX RELATIFS AU DEUXIEME CYCLE D'EVALUATION MUTUELLE DU NIGER.....	11
CONCLUSION.....	12
ANNEXES.....	13

INTRODUCTION

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2023, la CENTIF a poursuivi ses activités principales d'analyse et de traitement des déclarations de soupçons, ainsi que celles réalisées dans le cadre de la promotion de la coopération et du renforcement des capacités des principaux acteurs.

Sur cette base, au cours de ce trimestre, la CENTIF a reçu soixante-cinq (65) déclarations d'opérations suspectes (DOS) provenant essentiellement des assujettis du secteur financier.

S'agissant de la promotion de la coopération, les activités réalisées durant ce trimestre ont concerné à la fois la coopération internationale, régionale et nationale.

Au titre de la coopération internationale, la CENTIF s'est entretenue notamment avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme d'Assistance Technique en matière de Lutte contre le Financement du Terrorisme.

Concernant la coopération régionale, la CENTIF a pris part à la trente-neuvième (39^{ème}) réunion plénière hybride de la Commission Technique du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), qui a eu lieu du 28 mai au 02 juin 2023 à Praia, au Cap Vert.

S'agissant de la coopération nationale, la CENTIF a organisé la première session ordinaire au titre de l'année 2023 du Comité National de Coordination des Actions relatives à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération (CNCA-LBC/FT/P), le 16 mai 2023.

Au titre des activités de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération, au cours du deuxième trimestre de l'année 2023, la CENTIF a participé à deux (2) ateliers de formation, organisés l'un, en présentiel à Somone au Sénégal et l'autre, en mode virtuel à partir de Dakar au Sénégal.

Des représentants d'autres structures nationales impliquées dans la LBC/FT ont également pris part à l'atelier organisé en mode virtuel à partir de Dakar.

Par ailleurs, conformément au Régime de Suivi Renforcé auquel le pays a été placé à la suite de son deuxième cycle d'évaluation mutuelle, la CENTIF coordonne l'élaboration du deuxième rapport de suivi du Niger.

Le présent rapport retrace les activités réalisées par la CENTIF au cours du deuxième trimestre de l'année 2023. Il est structuré en quatre (4) parties dont les trois premières portent respectivement sur les activités principales, essentiellement le traitement des déclarations d'opérations suspectes, les actions de promotion de la coopération et les activités de renforcement des capacités des acteurs. La quatrième partie décrit les travaux liés au deuxième cycle d'évaluation mutuelle du Niger.

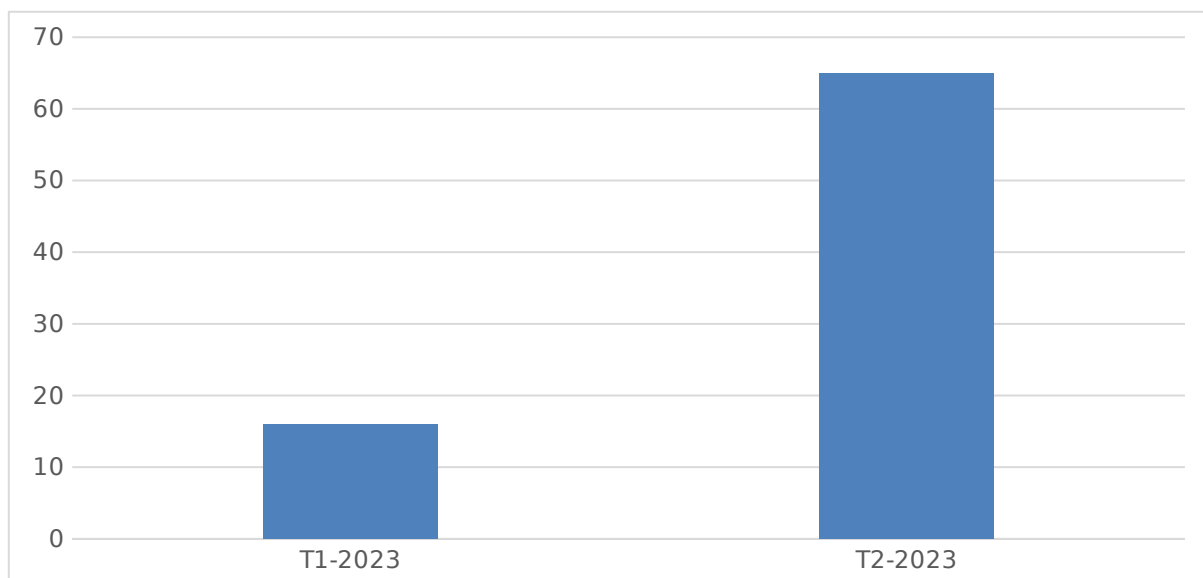
I. ACTIVITES PRINCIPALES

I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2023, la CENTIF a reçu soixante-cinq (65) déclarations d'opérations suspectes (DOS) transmises par les assujettis du secteur bancaire.

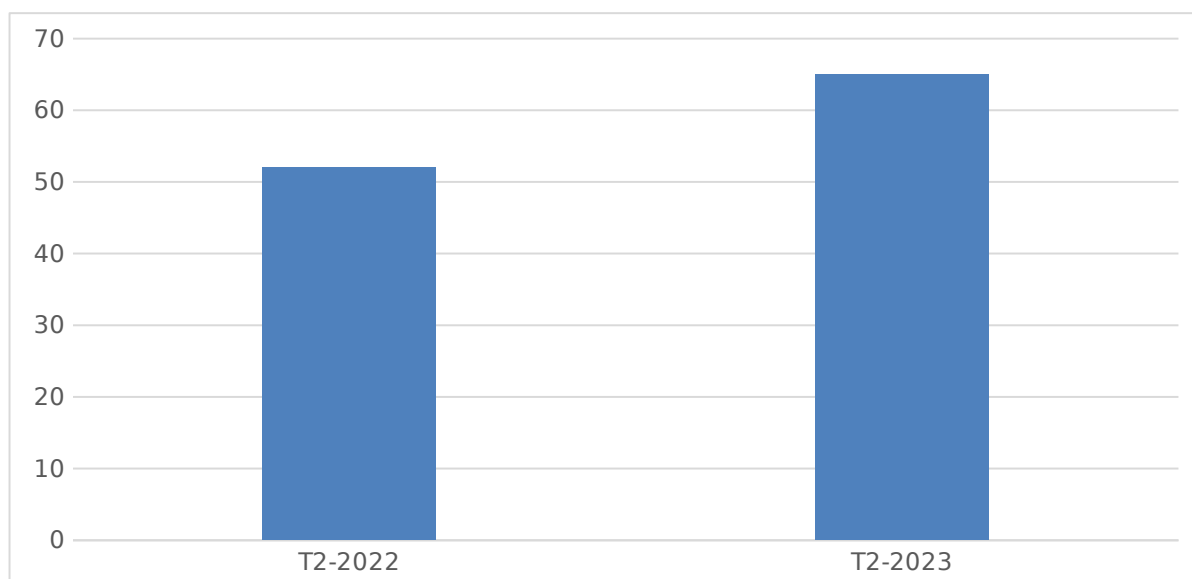
A titre de comparaison, le nombre de DOS émanant des assujettis a plus que quadruplé, en passant de seize (16) au premier trimestre de l'année 2023 à soixante-cinq (65) au deuxième trimestre de l'année 2023. L'accélération du nombre de DOS d'un trimestre à l'autre traduit la redynamisation des activités déclaratives des banques et établissements financiers. Ce résultat est le fruit des actions de sensibilisation et d'encouragement menées régulièrement par la CENTIF au cours des réunions trimestrielles du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier.

Graphique 1 : Evolution du nombre de DOS de T1- 2023 à T2- 2023



Comparé à celui de l'année précédente, le nombre de DOS s'est établi à soixante-cinq (65) au deuxième trimestre de l'année 2023, contre cinquante-deux (52) un an plus tôt, soit une hausse de 25,0 %.

Graphique 2 : Evolution du nombre de DOS de T2-2022 à T2-2023



La participation des sociétés nationales de transfert rapide d'argent, des agréés de change manuel, des organismes à but non lucratif (OBNL) ainsi que des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) au processus d'amélioration des statistiques sur les DOS constitue un défi majeur pour la CENTIF. A cet égard, la CENTIF entend poursuivre ses activités de sensibilisation et de promotion de la coopération nationale ainsi que son approche participative qu'elle a toujours privilégiée dans la conduite de ses chantiers et dans l'organisation de ses différents ateliers de renforcement des capacités des acteurs. Elle envisage également d'élargir le Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier aux agréés de change manuel.

En outre, la CENTIF a mis en place un Forum des Responsables de Conformité des EPNFD et des OBNL. Les premières actions sont entreprises en vue de son opérationnalisation dans un futur proche.

Par ailleurs, le montant total des sommes mises en cause s'est chiffré à vingt-six milliards neuf cent soixante-quinze millions cinq cent quarante mille sept cent trente-sept (26 975 540 737) francs CFA. Les montants des sommes mises en cause varient de cinq cent vingt-trois mille trois cent dix (523 310) francs CFA à dix milliards

trente-sept millions neuf cent soixante-dix-neuf mille sept cent cinquante-deux (10 037 979 752) francs CFA. Les transactions suspectes déclarées portent sur des versements en espèces, des transferts de fonds et des virements.

I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes

Le traitement et l'analyse des dossiers requièrent la recherche d'informations complémentaires, tant au niveau national, qu'international. En effet, la recherche d'informations complémentaires permet à la CENTIF d'enrichir davantage les premières informations contenues dans les déclarations de soupçon, en vue d'effectuer des analyses bien pointues sur les DOS. A cela s'ajoutent des enquêtes de terrain, qui sont réalisées par ses services compétents, l'objectif étant de rassembler suffisamment d'indices de délits de BC/FT.

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2023, la CENTIF a adressé trois cent douze (312) réquisitions auprès des assujettis, des autorités d'enquêtes et de poursuites ainsi que d'autres administrations nationales. Suite aux réquisitions envoyées, elle a reçu deux cent soixante-quinze (275) réponses.

Au titre des échanges d'informations liés aux opérations suspectes avec d'autres cellules de renseignements financiers (CRF), la CENTIF a adressé sept (7) demandes d'informations dont une (1) introduite auprès d'une CENTIF d'un Etat membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), quatre (4) transmises à une CRF d'un Etat membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), hors UEMOA, une (1) introduite auprès de la CRF d'un autre Etat africain et une (1) adressée à la CRF d'un Etat européen.

Au total, au cours du deuxième trimestre de l'année 2023, la CENTIF a, sur la base des conclusions de ses analyses et traitements des DOS, procédé à la transmission de trois (3) rapports circonstanciés au Procureur de la République, à la dissémination de quatre (4) dossiers auprès d'autres autorités compétentes et au classement provisoire de sept (7) dossiers.

Sur les quatre (4) dossiers disséminés, qui portent sur un montant total de quarante-cinq milliards quatre cent trente-deux millions quarante-cinq mille sept cent cinquante (45 432 045 750) francs CFA, deux ont été transmis à la Direction Générale des Impôts (DGI) pour fraudes fiscales, un a été envoyé à la Direction de la Police Judiciaire (DPJ) pour escroquerie et un autre a été transmis au Ministre des

Finances dans le cadre de la mise en œuvre des sanctions financières ciblées du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

S'agissant des travaux en cours, à la date du 1^{er} juillet 2023, trois cent dix (310) dossiers, y compris les soixante-cinq (65) dossiers reçus au cours du deuxième trimestre, sont en cours de traitement par la CENTIF.

II. ACTIVITES DE COOPERATION

Les activités réalisées au cours de ce trimestre ont concerné à la fois la coopération internationale, régionale et nationale.

II.1 Coopération internationale

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme d'Assistance Technique en matière de Lutte contre le Financement du Terrorisme (PAT-LFT)** de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD), la CENTIF s'est entretenue avec le Conseiller Régional de cette Institution, le 16 mai 2023. Les échanges ont porté sur la mise à jour du plan d'actions dudit Programme, par la prise en compte de nouveaux besoins, la reconduction d'actions réalisées et toujours nécessaires pour le renforcement des capacités des parties prenantes à la LFT ainsi que le maintien d'actions non réalisées l'année précédente.

Par ailleurs, la coopération internationale s'est poursuivie à travers des échanges de correspondances avec les instances internationales spécialisées en matière de LBC/FT/P.

II.2 Coopération régionale

La CENTIF a pris part à la **trente-neuvième (39^{ème}) réunion plénière hybride de la Commission Technique du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest**, qui a eu lieu du 28 mai au 02 juin 2023 à Praia, au Cabo Verde.

La réunion plénière de la Commission Technique a été précédée par des réunions techniques des groupes de travail du GIABA (Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité et Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes).

Les principales conclusions de ces réunions peuvent être synthétisées comme suit.

Au cours de la réunion du *Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité*, les travaux ont porté principalement sur l'examen et la validation du rapport du deuxième cycle d'évaluation mutuelle de la Côte d'Ivoire et du deuxième rapport de suivi renforcé au titre du deuxième cycle d'évaluation mutuelle du Bénin.

Lors de sa réunion, le *Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes* a notamment présenté les rapports des études et recherches qu'elle a diligentées.

En outre, le Groupe de Travail a fait un exposé sur les programmes de recherches en cours.

S'agissant des travaux de la trente-neuvième Commission Technique Plénière, les dossiers soumis et l'issue des délibérations de ladite Plénière peuvent être synthétisés comme suit :

- *Rapport d'activités du Directeur Général du GIABA* : ce rapport a fait un état des lieux des activités techniques, administratives et financières exécutées sur la période allant de décembre 2022 à mai 2023.

A l'issue des échanges, la Commission Technique Plénière a adopté le rapport du DG du GIABA.

- *Rapport du Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité* : la Plénière a examiné le rapport du GEC.

Au terme des débats, la Commission Technique Plénière a adopté ledit Rapport.

- *Rapport du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes* : Ce rapport fait la synthèse des principales conclusions de la réunion technique de ce Groupe, mentionnée plus haut.

Après les discussions, la Commission Technique Plénière a adopté ce Rapport.

- *Forum sur l'assistance technique fournie par les partenaires techniques et financiers (PTF)* : Lors de ce Forum, les partenaires techniques et financiers ont présenté les différentes formes d'assistance offertes et celles qu'ils envisagent de fournir aux Etats membres et au Secrétariat du GIABA.

La Commission Technique a félicité les partenaires pour leur soutien aux Etats membres. Elle les a encouragés à collaborer avec le Secrétariat du GIABA dans ce cadre.

-
- *Résultats de la Plénière et des réunions des groupes de travail du GAFI de février 2023* : le Secrétariat du GIABA a exposé la synthèse des travaux de *la Plénière et des réunions des groupes de travail du GAFI de février 2023*.
La Commission Technique a pris acte de cet exposé.
 - *Rapport d'étape du plan d'actions du Programme d'Amélioration de l'Efficacité du GIABA* : Une synthèse du cinquième rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'actions du Programme d'Amélioration de l'Efficacité (PAE) du GIABA a été présentée par le Co-Président du Groupe de Contact du PAE.
La Commission Technique a pris acte de cette présentation.
 - *Points pour information* : Le Secrétariat du GIABA a présenté pour information, les rapports de suivi au titre du deuxième cycle d'évaluation mutuelle sans demande de réévaluation de Cabo Verde, du Ghana, de la Gambie, de la Guinée-Bissau et du Togo.
La Commission Technique a pris acte de cette communication.
- Enfin, l'Assemblée a adopté le rapport des travaux de la trente-neuvième session plénière de la Commission Technique du GIABA.*

II.3 Coopération nationale

La CENTIF a organisé le 16 mai 2023, la **première session ordinaire du Comité National de Coordination des Actions relatives à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération (CNCA-LBC/FT/P) au titre de l'année 2023**.

Au cours de cette session, la CENTIF a présenté les activités qu'elle a réalisées depuis la précédente réunion du Comité.

Après cet exposé, les membres du Comité ont posé des questions d'éclaircissement auxquelles la CENTIF a donné des éléments de réponses.

La CENTIF a été également invitée à effectuer un suivi des dossiers disséminés auprès d'autres autorités compétentes, en vue d'assurer un retour d'information sur l'utilisation de ses renseignements financiers.

Au titre des activités réalisées par les autres structures nationales, en lien avec la LBC/FT, le Secrétaire Exécutif de l'Autorité de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM) a informé les membres que le Programme OCWAR-M du GIABA a organisé à Niamey, un atelier de formation à l'attention des SFD.

Il a ajouté que sa Structure a effectué des missions de contrôle, comportant le volet relatif à la LBC/FT, au sein des SFD. A l'issue de ces missions, des recommandations ont été formulées à l'endroit des SFD contrôlés.

Le Secrétaire Exécutif a également indiqué que sa Structure envisage d'effectuer des missions de contrôle portant spécifiquement sur la thématique de la LBC/FT au sein des SFD de grande taille.

III. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2023, la CENTIF a participé à deux (2) ateliers de formation.

En premier lieu, la CENTIF a pris part à l'atelier régional de formation sur la rédaction des rapports d'évaluation mutuelle, organisé conjointement par les Secrétariats du Groupe d'Action Financière (GAFI) et du GIABA, du 06 au 8 juin 2023 à Somone au Sénégal.

Ensuite, elle a pris part à l'atelier régional de formation en mode virtuel, le 12 juin 2023, sur le thème intitulé : " Le dialogue politique biannuel sur l'impact de la supervision sur la conformité des entités déclarantes dans les États membres du GIABA".

Des représentants des structures nationales impliquées dans la LBC/FT ont également participé à l'atelier régional de formation en mode virtuel susvisé.

III.1 Renforcement des capacités du personnel de la CENTIF

III.1.1 Atelier régional de formation sur la rédaction des rapports d'évaluation mutuelle

La CENTIF a pris part à l'atelier régional de formation sur la rédaction des rapports d'évaluation mutuelle, organisé conjointement par les Secrétariats du GAFI et du GIABA, du 06 au 8 juin 2023 à Somone au Sénégal. La formation a été animée à l'attention des Experts Evaluateurs impliqués dans les exercices en cours du deuxième cycle d'évaluation mutuelle des Etats membres du GIABA et du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC).

L'objectif de cet atelier est de renforcer les compétences des Experts Evaluateurs en matière de rédaction d'un REM.

A cet égard, après des exposés théoriques sur les techniques de rédaction des REM, les participants, scindés en sous-groupes, ont réalisé des travaux pratiques de rédaction des parties d'un REM.

Tous les travaux pratiques des différents groupes ont été présentés en séance plénière.

III.1.2 Atelier régional virtuel de formation sur l'impact de la supervision sur la conformité des entités déclarantes

Conformément à son objectif stratégique d'aider ses Etats membres à améliorer leur conformité en matière de LBC/FT/FP, le GIABA a organisé un atelier régional de formation en mode virtuel, le 12 juin 2023, sur le thème intitulé : " Le dialogue politique biannuel sur l'impact de la supervision sur la conformité des entités déclarantes dans les États membres du GIABA".

L'objectif de la formation est de se concentrer sur les fondations structurelles basées sur l'état de droit et liées à l'utilisation d'un large éventail de sanctions et de s'assurer que les obligations en matière de LBC/FT/FP sont légalement exécutoires, afin d'améliorer les notes de conformité sur la supervision (RI 3) et les mesures préventives (RI 4).

L'atelier a été organisé sous forme d'échanges au cours desquels des modules de formation ont été exposés et les participants ont posé des questions et préoccupations auxquelles les animateurs ont apporté des éléments de réponses.

III.2 Renforcement des capacités des autres acteurs

Un représentant du Centre National de Coordination du Mécanisme d'Analyse Précoce et de Réponses aux Risques Sécuritaires (CNAP) a participé à l'atelier de formation sur les normes du GAFI, organisé par le Secrétariat du GAFI, du 10 au 14 avril 2023 à Bussan en Corée du Sud.

IV. TRAVAUX RELATIFS AU DEUXIEME CYCLE D'EVALUATION MUTUELLE DU NIGER

La CENTIF coordonne l'élaboration du deuxième rapport de suivi du Niger au titre du deuxième cycle d'évaluation mutuelle des Etats membres du GIABA. Dans ce cadre, la CENTIF élabore un rapport de synthèse des activités réalisées par les structures nationales impliquées dans la LBC/FT/P, en vue de renforcer la conformité technique et l'efficacité du Dispositif National de LBC/FT.



CONCLUSION

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2023, il est observé une accélération des activités déclaratives des institutions bancaires.

Les défaillances en matière de déclaration de soupçon sont toujours relevées au niveau des sociétés nationales de transfert rapide d'argent, des agréés de change manuel, des OBNL ainsi que des entreprises et professions non financières désignées. Cette situation constitue toujours un défi pour la CENTIF.

A cet égard, la CENTIF entend poursuivre l'intensification de ses activités de sensibilisation et de formation des acteurs impliqués dans la LBC/FT. Celles-ci figurent en bonne place dans le plan d'actions de la nouvelle Stratégie Nationale de LBC/FT/P au titre de la période 2022-2024, adopté par le Décret n° 2022-487/PRN/MF du 10 juin 2022.

Des activités de renforcement des capacités des assujettis, qui sont inscrites dans le plan d'actions du Rapport d'Evaluation Nationale des Risques de Financement du Terrorisme devront être également mises en œuvre au cours de l'année 2023.

ANNEXE

Tableau n° 1 : Répartition du nombre de DOS et saisines par Entité déclarante au cours du trimestre sous revue

	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de Crédit	65	26 975 540 737
Systèmes Financiers Décentralisés		
Compagnies d'assurances		
Professions juridiques indépendantes		
Agents immobiliers		
Organisations non gouvernementales		
Régies Financières		
Saisines nationales	00	-
Saisines internationales	00	00
TOTAL	65	26 975 540 737

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 2 : Répartition du nombre de DOS reçues au cours du trimestre par infraction sous-jacente*

	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Trafic de drogue	00	00
Escroquerie	00	00
Corruption	00	00
Fraude fiscale	33	13 487 770 369
Infraction à la réglementation des relations financières extérieures	06	2 697 554 074
Enrichissement illicite	08	3 237 064 888
Trafics illicites de migrants et/ou d'êtres humains	13	5 395 108 147
Cybercriminalité	03	1 348 777 037
Trafic d'êtres humains	00	00
Vol et recel	00	00
Trafic illicite d'or	02	809 266 222
Autres (association de malfaiteurs, déclarations mensongères et escroquerie)	00	00
TOTAL	65	26 975 540 737

Sources : CENTIF NIGER784

* Il s'agit des premiers indices

Tableau n° 3 : Répartition du nombre de DOS transmises au Procureur au cours du trimestre par infraction sous-jacente

	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Trafic de drogue	00	00
Escroquerie	00	00
Corruption	00	00
Fraude fiscale, faux et usage de faux, enrichissement illicite, financement du terrorisme, infraction à la réglementation financière extérieure, exploitation minière illicite	03	45 249 727 750
Cybercriminalité	00	00
Trafic d'êtres humains	00	00
Vol et recel	00	00
Trafic d'or	00	00
Autres (association de malfaiteurs, déclarations mensongères et escroquerie)	00	00
TOTAL	04	45 249 727 750

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 4 : Traitement des DOS et saisines au cours du trimestre sous revu

	Nombre	Montant (en FCFA)
DOS classées	7	203 503 725
DOS en cours de traitement	310	564 174 872
Rapports transmis au Procureur	03	45 249 727 750
Dossiers disséminés auprès d'autres autorités compétentes	04	182 318 000
Saisines traitées (Demandes d'informations internationales)	00	00
Saisines Nationales traitées	00	00

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 5 : Etat des échanges avec les cellules de renseignements financiers étrangères

Zone géographique	Nombre de demandes d'informations reçues	Nombre de réponses reçues	Nombre de demandes d'informations transmises	Nombre de réponses transmises
Autres pays de l'UEMOA	00	00	01	00
Afrique de l'Ouest hors UEMOA	03	00	04	00
Autres régions de l'Afrique	02	00	01	00
Amérique	01	00	00	00
Europe	02	00	01	00
Asie	00	00	00	00
TOTAL	08	00	07	00

Sources : CENTIF NIGER